



11^e PROGRAMME d'intervention

L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide

LES INDUSTRIELS

(GRANDES ET MOYENNES ENTREPRISES)



NOVEMBRE 2020




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE


11^e
PROGRAMME
d'intervention
2019-2024



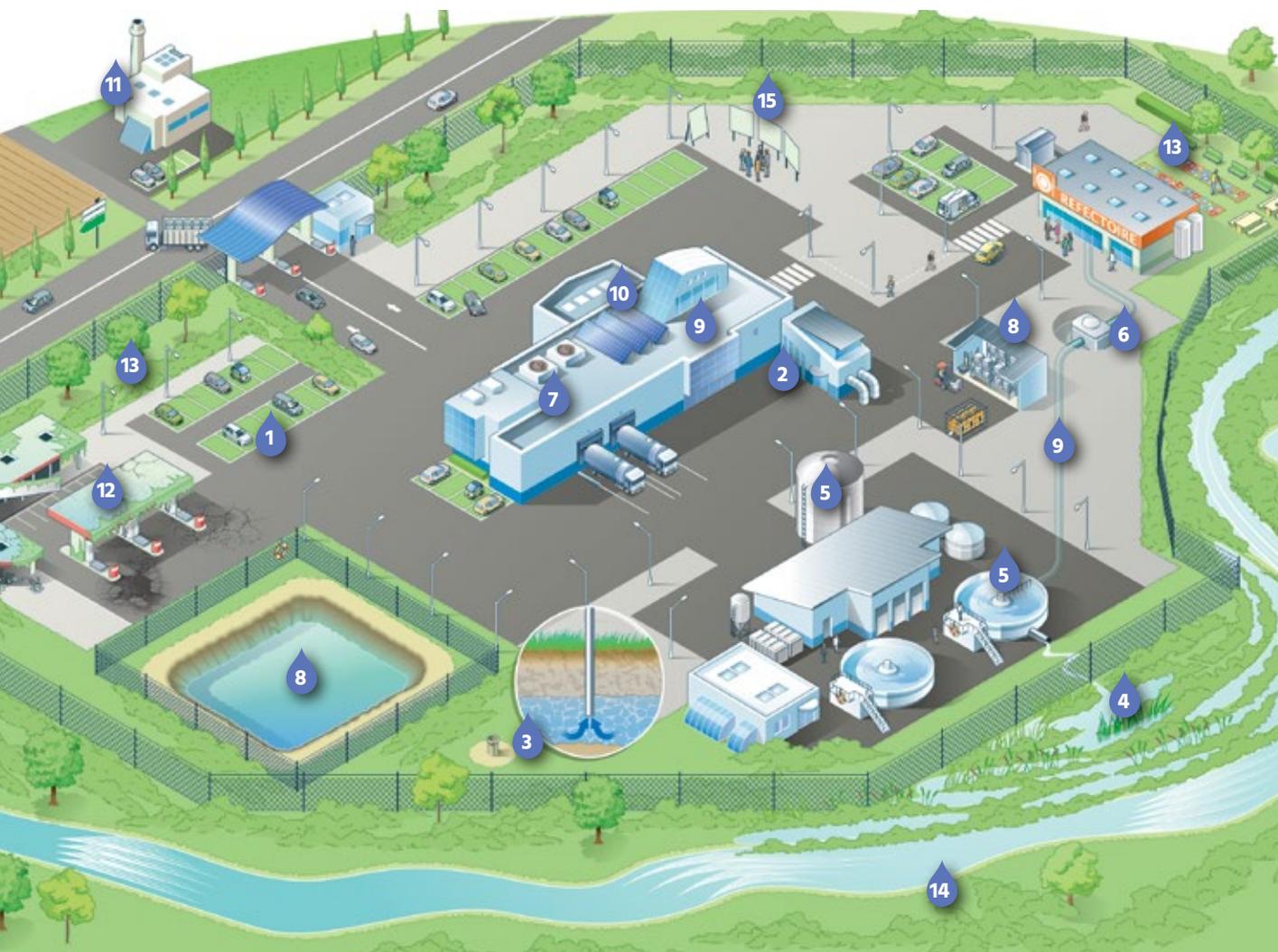
En matière de gestion durable de la ressource en eau et de lutte contre la pollution issue des industries, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux **actions de résilience pour faire face aux effets du changement climatique, aux actions favorisant la biodiversité,** aux actions de **réduction des émissions de pollution toxique** et à la **résorption des foyers de pollution classique** identifiés comme prioritaires.

Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou, pour certains investissements, dans le respect du règlement des aides de minimis.

Dans le cas d'une création ou de la délocalisation d'une activité, l'agence de l'eau est susceptible d'accompagner ces projets sous réserve de la prise en compte de solutions préventives de gestion des eaux pluviales. Pour les nouveaux sites, les investissements exemplaires sont susceptibles de bénéficier d'une majoration du taux d'aide de référence.

Les actions soutenues par l'agence de l'eau Rhin-Meuse au 11^{ème} programme auront vocation à accompagner l'innovation des territoires et des acteurs en matière de gestion de l'eau.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse privilégiera une approche partenariale avec les acteurs économiques au travers du **Contrat Industriel « Eau et Climat »** qui place la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité sur les sites industriels dans tous ses aspects.



AIDES

accordées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse

TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE

		GRANDE ENTREPRISE**	ENTREPRISE MOYENNE**
INTERVENTIONS			
ÉTUDES	Prestations externalisées	50%	60%
Prestations réalisées en régie		dans la limite de 350 € TTC/jour	
TRAVAUX		Selon typologie	
1	Gestion intégrée des eaux pluviales et végétalisation (aménagements extérieurs, voiries, espaces végétalisés) en privilégiant les solutions fondées sur la nature		50%
2	Économies d'eau (réduction significative des prélèvements)		
3	Moyens de mesures et de contrôle		
4	Création de zones de rejets végétalisées		
5	Création ou amélioration des dispositifs d'épuration et leur filière de gestion et d'hygiénisation des boues		
6	Opération préliminaire à l'épuration ou à un raccordement		
7	Technologies propres		
8	Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie		
9	Prévention de la production de déchets dangereux pour les milieux aquatiques		
10	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)		
11	Modernisation d'installations collectives de recyclage ou valorisation des déchets dangereux pour les milieux aquatiques		35%
12	Réhabilitation des sites pollués		45%
13	Investissements dans le cadre d'une démarche zéro pesticide (lutte biologique, plante couvre-sol, matériel alternatif...)		50%
Restauration, protection des milieux aquatiques et des zones humides			60%*
14	Cours d'eau et gestion du bassin versant		30%
	Ouvrages transversaux et restauration de la continuité écologique		40 à 50%*
	Milieux humides et biodiversité		
15	Actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication		40%
	Évènementiel		30%
	Équipement pédagogique pour accueil du public		40% au cas par cas
Hygiénisation des boues			
	- aide d'urgence alternatives boues		Forfaitaire à la tonne de boues hygiénisées

Selon encadrement européen en vigueur ; Les reconversions de friches dans le cadre de projets d'aménagement urbains sont aidés uniquement au travers d'appels à projets

* selon encadrement communautaire
** Selon critères européens



11^e PROGRAMME d'intervention

Une ambition à la hauteur des territoires

Dans le cadre de son 11^e programme d'intervention, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau affirme également une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour formaliser votre demande d'aide ou suivre vos dossiers :
<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>

N° vert : **0800 710 325**

L'ensemble des documents constitutifs du 11^e programme (document intégral, synthèse, délibérations...) sont accessibles sur le site internet
www.eau-rhin-meuse.fr